

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 12 octobre 2016

Objet : Demande d'accès à l'information
(Plan de cours)

Monsieur,

En réponse à votre demande d'accès reçue le 28 septembre 2016, vous trouverez ci-joint le plan de cours suivant :

- Utiliser le pistolet en situation de tir défensif (PGI-1041).

Enfin, conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision à la Commission d'accès à l'information, tel qu'il appert de la note explicative jointe à cet effet.

Recevez, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur des affaires institutionnelles
et des communications,

/ Original signé /
Pierre St-Antoine

PSTA/ep

p.j. (2)

Utiliser le pistolet en situation de tir défensif



*Plan
de cours*

PGI-1041

Utiliser le pistolet en
situation de tir défensif

Plan de cours

PGI-1041

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2016.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

AVERTISSEMENT

Ce document est rédigé à l'intention des étudiants à un cours et constitue un complément à la formation diffusée en classe. L'information présentée dans ce document ne doit pas être interprétée comme constituant un manuel de procédures et ne doit en aucun cas servir à d'autres fins que celles de la formation. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour faciliter la lecture.

Présentation

Le cours *Utiliser le pistolet en situation de tir défensif* [PGI-1041] s'adresse aux aspirants policiers inscrits au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie.

Il vise à développer des habiletés techniques liées à la manipulation du pistolet, à l'exécution de différents types de tir et à l'entretien du pistolet.

LES HABILÉTÉS TECHNIQUES LIÉES À L'UTILISATION DU PISTOLET (COMPLEXE DE TIR)

La présente formation porte principalement sur le développement de connaissances, d'habiletés motrices, de techniques et d'attitudes nécessaires à la manifestation d'un comportement professionnel et à l'exécution du tir défensif. Il vise le développement de la compétence *Utiliser le pistolet en situation de tir défensif*. Plus précisément, tout en respectant constamment les règles de sécurité, l'aspirant policier sera en mesure d'appliquer des techniques de manipulation, d'effectuer des tirs au pistolet, d'effectuer l'entretien du pistolet et d'apprécier ses performances.

Dans un premier temps, ce cours contribue d'abord au développement des habiletés techniques liées au tir, à la manipulation et à l'entretien du pistolet. Dans un second temps, ce cours mettra en place des contextes de réalisation en situation de tir permettant aux aspirants policiers de réinvestir les habiletés acquises dans différents contextes, comme le tir barricadé et le tir réactif. Finalement, la formation permettra d'expérimenter différents types de tir tels que le tir à une main, le tir à la pénombre et le tir en déplacement.

Généralités

■ PRÉALABLE

- Avoir obtenu un diplôme d'études collégiales en techniques policières délivré par le MEER ou une attestation d'études collégiales en techniques policières délivrée par un établissement d'enseignement collégial

■ PERSONNEL FORMATEUR

- Instructeurs qualifiés et accrédités par l'École nationale de police du Québec

■ CLIENTÈLE VISÉE

- Aspirants policiers inscrits au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie

■ DURÉE

39 h 30 min au total réparties de la façon suivante :

- tir défensif : 34 h 30 min
- activités d'apprentissage en ligne (variable selon chaque étudiant) : 5 h

Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Utiliser le pistolet en situation de tir défensif.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ En utilisant la salle de tir et le pistolet à balles létales. ▪ En utilisant les salles d'entraînement et le pistolet d'entraînement. ▪ En utilisant des techniques propres au tir. ▪ À l'aide de parcours de tir. ▪ À l'aide du simulateur de tir : <ul style="list-style-type: none"> ⇨ tir virtuel de précision. ▪ À l'aide d'une grille d'appréciation et de coaching. ▪ À l'aide d'un rapport de progression des apprentissages. ▪ À l'aide du précis de cours. ▪ À l'aide des listes de vérification des techniques.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Appliquer des techniques de manipulation.	1.1 Chargement adéquat du pistolet 1.2 Sortie adéquate du pistolet de l'étui 1.3 Retour adéquat du pistolet à l'étui 1.4 Exécution efficace des techniques de rechargement 1.5 Exécution efficace des techniques de désenrayage 1.6 Sécurisation adéquate du pistolet 1.7 Transfert sécuritaire du pistolet entre deux personnes 1.8 Sécurisation adéquate d'armes à feu diverses
2. Effectuer du tir défensif au pistolet.	2.1 Exécution efficace du tir au pistolet : <ul style="list-style-type: none"> ⇨ tir barricadé ⇨ tir réactif ⇨ tir réactif à une main et tir à la pénombre ⇨ tir en déplacement ⇨ tir en position couchée
3. Effectuer l'entretien du pistolet.	3.1 Entretien adéquat du pistolet 3.2 Vérification adéquate du fonctionnement du pistolet
4. Apprécier ses performances de tir.	4.1 Autoévaluation juste de ses performances, à l'aide du rapport de progression des apprentissages 4.2 Identification précise des mesures correctives à apporter

Et pour toute la compétence

- Application rigoureuse des règles de sécurité

Contenu de la formation

LES HABILITÉS TECHNIQUES LIÉES À L'UTILISATION DU PISTOLET (complexe de tir)

TECHNIQUES DE MANIPULATION

- Chargement
 - ↪ Dans un pas de tir
 - ↪ Initial au casier
- Sortie du pistolet
 - ↪ Prise du pistolet à l'étui
 - ↪ Contrôle sécuritaire de la main d'appui
 - ↪ Sortie du pistolet en fonction de l'étui
- Techniques de rechargement
 - ↪ Rechargement d'urgence
 - ↪ Rechargement tactique
- Techniques de désenrayage des niveaux I et II
- Retour de l'arme à l'étui
- Déchargement sécuritaire
 - ↪ Dans un pas de tir
 - ↪ Au casier
- Transfert du pistolet entre deux personnes
- Sécurisation d'armes à feu diverses
 - ↪ Les types d'arme à feu
 - ↪ Protocole de sécurisation d'une arme à feu

TIR DÉFENSIF AU PISTOLET

LE TIR DE PRÉCISION (20 MÈTRES)

- Principes fondamentaux du tir de précision
 - ↪ La position du corps
 - ↪ La prise de l'arme
 - ↪ L'alignement des mires
 - ↪ Le contrôle de la détente
 - ↪ Le contrôle de la respiration

LE TIR BARRICADÉ (15 MÈTRES)

- La position de tir sécuritaire par rapport à la barricade
- Les positions debout et à genoux (gauche et droit)
- Compression temporelle

LE TIR RÉACTIF (1, 3, 5 ET 7 MÈTRES)

- Principes du tir réactif
 - ◊ Les principes de visée
 - ✓ L'utilisation des mires
 - ✓ L'initiation au tir avec les deux yeux ouverts
 - ◊ La position du corps
 - ◊ La prise de l'arme
 - ◊ Le contrôle de la détente
 - ◊ La compression temporelle
 - ◊ Les déplacements dans le pas de tir au moment des manœuvres

LE TIR RÉACTIF À UNE MAIN ET LE TIR À LA PÉNOMBRE

- Tir avec la main dominante
- Tir avec la main d'appui
- Tir avec la lampe de poche
- Tir à l'aide de gyrophares

LE TIR EN POSITION COUCHÉE

- Position du corps
- L'utilisation de la barricade
- La prise de l'arme

PRINCIPES TACTIQUES LIÉS À UNE SITUATION DE TIR

- Le contact visuel sur la cible
- Le contrôle du doigt (détente ou châssis)
- La sommation
- La technique de balayage
- Réaction en fonction de la cible (tire/tire pas)
- Tir en déplacement

L'ENTRETIEN DU PISTOLET

- Démontage du pistolet
- Nettoyage du pistolet
- Lubrification du pistolet
- Remontage précis du pistolet
- Vérification adéquate du fonctionnement du pistolet

Démarche didactique

La démarche didactique utilisée dans ce cours est articulée selon les valeurs, les normes et les standards pédagogiques en vigueur à l'ENPQ. Elle privilégie une approche visant le développement de compétences professionnelles où l'action, la réflexion et l'entraînement de l'aspirant policier sont les moteurs de l'apprentissage. Elle attribue au formateur un rôle de supervision et d'accompagnement des apprentissages (*coaching*).

UN RÔLE ACTIF POUR LES ASPIRANTS POLICIERS

À l'image des policiers en exercice qui doivent *utiliser le pistolet en situation de tir défensif* et qui tiennent un rôle actif dans leur travail, les étudiants inscrits à ce cours sont les principaux agents de leur formation, et cela, dans un environnement d'apprentissage où tout est mis en œuvre pour favoriser le développement d'habiletés propres au tir. Ainsi, tout au long du cours, l'étudiant doit *appliquer des techniques de manipulation, effectuer du tir défensif au pistolet et effectuer l'entretien du pistolet*. Il doit également *apprécier ses performances de tir*.

C'est donc en exerçant concrètement la compétence à *utiliser le pistolet en situation de tir défensif* que les étudiants atteignent progressivement les objectifs d'apprentissage visés par le cours.

UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Chacune des interventions réalisées par les étudiants fait l'objet d'une rétroaction animée de façon interactive par les formateurs, en sous-groupe, en groupe ou individuellement. Les rétroactions ont pour principal objectif de mettre en évidence les notions théoriques et techniques à retenir et à réutiliser plus tard durant le cours et d'amener les étudiants à se situer par rapport à leur progression d'apprentissage et vers l'atteinte des standards requis.

Les formateurs assurent aux étudiants un soutien continu dans leur démarche d'apprentissage, et ce, par différents moyens, notamment par les *feedbacks* personnalisés et collectifs qu'ils transmettent à la suite de leurs observations. De cette façon, les formateurs communiquent régulièrement à chaque étudiant une appréciation formative de ses performances afin qu'il puisse apporter, s'il y a lieu et tout au long de son cheminement, les ajustements qui lui permettront de s'améliorer.

Activités d'enseignement et d'apprentissage

N ^o	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
1	TRAVAIL OBLIGATOIRE ET PRÉALABLE AUX ACTIVITÉS 1 ET 2 (EN LIGNE) : TECHNIQUES DE MANIPULATION DE BASE	30 min (variable selon chaque étudiant)	s. o.
	ACCUEIL ET PRÉSENTATION DU COURS <ul style="list-style-type: none"> Se sensibiliser aux paramètres du cours (compétence visée, déroulement, évaluation, documentation, etc.). 	30 min	
2	ENTRAÎNEMENT DE BASE : TECHNIQUES DE MANIPULATION DE BASE <ul style="list-style-type: none"> S'initier aux techniques de manipulation de base avec l'arme d'entraînement (chargement initial, sécurisation du pistolet, utilisation du puits de déchargement et transfert du pistolet entre deux personnes). 	1 h	1, 5
3	TRAVAIL OBLIGATOIRE ET PRÉALABLE À L'ACTIVITÉ 3 (EN LIGNE) : LE TIR DE PRÉCISION ET LES PRINCIPES FONDAMENTAUX	30 min (variable selon chaque étudiant)	1, 2, 5
	ENTRAÎNEMENT DE BASE : LE TIR DE PRÉCISION ET LES CINQ PRINCIPES FONDAMENTAUX <ul style="list-style-type: none"> S'approprier les cinq principes fondamentaux du tir lors d'exercices de manipulation. Expérimenter le tir à partir du simulateur de tir en intégrant les cinq principes fondamentaux du tir à l'exercice. S'initier à la sortie rapide du pistolet. AU DOJO : Pratique de la sortie rapide du pistolet AVANT L'ACTIVITÉ 6.	3 h	
4	TRAVAIL OBLIGATOIRE ET PRÉALABLE AUX ACTIVITÉS 4 ET 5 (EN LIGNE) : LES RÈGLES DE SÉCURITÉ, LE TIR DE PRÉCISION, L'ENTRETIEN DU PISTOLET ET LE RECHARGEMENT D'URGENCE	30 min (variable selon chaque étudiant)	1, 2, 4, 5
	ENTRAÎNEMENT DE BASE : INTRODUCTION AU TIR DE PRÉCISION <ul style="list-style-type: none"> S'initier au protocole de sécurité en salle de tir. Expérimenter le tir de précision à 20 mètres, temps libre. S'initier au rechargement d'urgence. Appliquer des techniques de manipulation. Apprécier ses performances. 	2 h 30 min	
5	ENTRAÎNEMENT DE BASE : INITIATION À L'ENTRETIEN DU PISTOLET <ul style="list-style-type: none"> Effectuer l'entretien du pistolet. Effectuer la validation du fonctionnement du pistolet à la suite d'un nettoyage. Apprécier ses performances. 	30 min	3, 4, 5
6	TRAVAIL OBLIGATOIRE ET PRÉALABLE À L'ACTIVITÉ 6 (EN LIGNE) : TECHNIQUES DE DÉSENRAYAGE NIVEAUX I ET II, RECHARGEMENT D'URGENCE ET PRATIQUE DE LA SORTIE RAPIDE DU PISTOLET AU DOJO	30 min (variable selon chaque étudiant)	1, 2, 4, 5
	ENTRAÎNEMENT DE BASE : INITIATION AUX ENRAYAGES <ul style="list-style-type: none"> Effectuer du tir de précision. S'initier aux techniques de désenrayage de niveau I. S'initier aux techniques de désenrayage de niveau II. Poursuivre le développement d'habiletés liées aux techniques de manipulation. Apprécier ses performances. 	3 h	

N ^o	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
7	<p>TRAVAIL OBLIGATOIRE ET PRÉALABLE À L'ACTIVITÉ 7 (EN LIGNE) : LE TIR BARRICADÉ</p> <p>ENTRAÎNEMENT DE BASE : INTRODUCTION AU TIR BARRICADÉ ET AU RECHARGEMENT TACTIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Effectuer du tir barricadé à 15 m, en position debout, à genoux, côté dominant ou d'appui. ▪ S'initier au rechargement tactique. ▪ Poursuivre le développement d'habiletés liées aux techniques de manipulation. ▪ Effectuer l'entretien du pistolet. ▪ Apprécier ses performances. 	<p>30 min (variable selon chaque étudiant)</p> <p>3 h</p>	<p>1, 2, 3, 4, 5</p>
8	<p>TRAVAIL OBLIGATOIRE ET PRÉALABLE À L'ACTIVITÉ 8 (EN LIGNE) : LE TIR RÉACTIF</p> <p>ENTRAÎNEMENT DE BASE : INTRODUCTION AU TIR RÉACTIF</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Effectuer du tir réactif à des distances de 7, 5, 3, et 1 mètres et à des temps différents. ▪ Se familiariser au tir à une main. ▪ Se familiariser avec la sortie préventive du pistolet en adoptant la position du mode de couverture universelle (MCU). ▪ Réagir en fonction d'une cible, tire/tire pas et, le cas échéant, faire une sommation à la suite de son observation. ▪ Poursuivre le développement d'habiletés liées aux techniques de manipulation. ▪ Effectuer l'entretien du pistolet. ▪ Apprécier ses performances. 	<p>30 min (variable selon chaque étudiant)</p> <p>3 h</p>	<p>1, 2, 3, 4, 5</p>
9	<p>TRAVAIL SUGGÉRÉ AVANT L'ACTIVITÉ 9 (EN LIGNE) : LE TIR BARRICADÉ ET LE TIR RÉACTIF</p> <p>INTÉGRATION DU TIR BARRICADÉ ET DU TIR RÉACTIF 1</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuivre le développement des habiletés liées au tir barricadé et réactif. ▪ Raffiner le développement de ses habiletés liées à l'application des techniques de manipulation. ▪ Effectuer l'entretien du pistolet. ▪ Apprécier ses performances. 	<p>30 min (variable selon chaque étudiant)</p> <p>3 h</p>	<p>1, 2, 3, 4, 5</p>
10	<p>TRAVAIL OBLIGATOIRE ET PRÉALABLE À L'ACTIVITÉ 10 (EN LIGNE) : RÉVISION DE LA GRILLE D'APPRÉCIATION ET DE COACHING</p> <p>INTÉGRATION DU TIR RÉACTIF ET DU TIR BARRICADÉ 2</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Raffiner ses habiletés liées au tir barricadé et réactif. ▪ Consolider ses habiletés liées à l'application des techniques de manipulation. ▪ Effectuer l'entretien du pistolet. ▪ Apprécier ses performances. 	<p>30 min (variable selon chaque étudiant)</p> <p>3 h</p>	<p>1, 2, 5</p>
11	<p>TRAVAIL SUGGÉRÉ AVANT L'ACTIVITÉ 11 (EN LIGNE) : LE TIR BARRICADÉ ET LE TIR RÉACTIF</p> <p>INTÉGRATION DU TIR BARRICADÉ ET DU TIR RÉACTIF 3</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Consolider ses habiletés liées au tir barricadé et réactif. ▪ Consolider ses habiletés liées à l'application des techniques de manipulation. ▪ Effectuer l'entretien du pistolet. ▪ Apprécier ses performances. 	<p>30 min (variable selon chaque étudiant)</p> <p>3 h</p>	<p>1, 2, 3, 4, 5</p>

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
12	<p>TRAVAIL SUGGÉRÉ AVANT L'ÉPREUVE CERTIFICATIVE (EN LIGNE) : RELECTURE SUR LE TIR RÉACTIF, LE TIR BARRICADÉ, L'APPLICATION DES TECHNIQUES DE MANIPULATION, L'ENTRETIEN DU PISTOLET ET RÉVISION DE LA GRILLE D'APPRÉCIATION ET DE COACHING</p> <p>ÉPREUVE CERTIFICATIVE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Démontrer son degré de maîtrise de la compétence en effectuant : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ du tir barricadé et du tir réactif; ⇒ des techniques de manipulation; ⇒ l'entretien du pistolet. 	<p>15 min (variable selon chaque étudiant)</p> <p>2 h 30 min</p>	1, 2, 4, 5
13	<p>FORMATION D'APPOINT ET ÉPREUVE CERTIFICATIVE 2</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Consolider ses habiletés liées au tir barricadé et réactif et aux techniques de manipulation ▪ Démontrer son degré de maîtrise de la compétence en effectuant : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ du tir barricadé et réactif; ⇒ des techniques de manipulation; ⇒ l'entretien de son pistolet. 	30 min	1, 3, 5
14	<p>TRAVAIL OBLIGATOIRE ET PRÉALABLE À L'ACTIVITÉ 14 (EN LIGNE) : TIR RÉACTIF À UNE MAIN, TIR À LA PÉNOMBRE ET SÉCURISATION DES ARMES À FEU</p> <p>EXPÉRIMENTATION DE DIFFÉRENTS TYPES DE TIR</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Se familiariser au tir : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ en déplacement; ⇒ en position couchée; ⇒ à la pénombre et à la lampe de poche. ▪ Se familiariser au tir avec des gants. ▪ Se familiariser à une situation de tir requérant l'usage des gyrophares. ▪ Apprécier ses performances. 	<p>15 min (variable selon chaque étudiant)</p> <p>45 min</p>	1, 2, 4, 5
15	<p>SÉCURISATION D'ARMES À FEU</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Effectuer la sécurisation de diverses armes à feu. 	1 h 30 min	1, 5

Dans le cas d'une absence à l'une ou à l'autre des activités d'enseignement et d'apprentissage jugées essentielles par l'École, l'étudiant absent se voit dans l'obligation de reprendre l'activité.

Pour les autres activités, il doit faire appel à un pair pour se préparer pour le prochain cours.

Évaluation

L'évaluation certificative, qui prend la forme d'un parcours de tir, comporte une seule partie et est composée de trois étapes :

- **Étape 1** : Le tir barricadé
- **Étape 2** : Le tir réactif
- **Étape 3** : Le transfert, la sécurisation et l'entretien du pistolet

ÉTAPE 1 - LE TIR BARRICADÉ (16 BALLES)

Lors de cette étape, l'étudiant sera appelé à démontrer son degré de maîtrise des éléments de compétence suivants :

- **Effectuer du tir défensif au pistolet**
 - Tir barricadé :
 - ⇨ cible à 15 mètres, séquence de tir de deux balles en 15 secondes.
- **Appliquer des techniques de manipulation**

ÉTAPE 2 - LE TIR RÉACTIF (34 BALLES)

Lors de cette étape, l'étudiant sera appelé à démontrer son degré de maîtrise des éléments de compétence suivants :

- **Effectuer du tir défensif au pistolet**
 - Tir réactif :
 - ⇨ cible à 7 mètres, séquence de tir de deux balles en trois secondes (pour un total de 10 balles);
 - ⇨ cible à 5 mètres, séquence de tir de deux ou trois balles en quatre secondes (pour un total de 12 balles);
 - ⇨ cible à 3 mètres, séquence de tir de trois balles en trois secondes (pour un total de 6 balles);
 - ⇨ cible à 3 mètres, séquence de tir d'une balle en trois secondes à une main (pour un total de 3 balles);
 - ⇨ cible à 1 mètre, séquence de tir d'une balle en deux secondes (pour un total de 3 balles).
- **Appliquer des techniques de manipulation**

ÉTAPE 3 - LE TRANSFERT, LA SÉCURISATION ET L'ENTRETIEN DU PISTOLET

Lors de cette étape, l'étudiant sera appelé à démontrer son degré de maîtrise des éléments de compétence suivants :

▪ Appliquer des techniques de manipulation

- La sécurisation de son pistolet
- Le transfert du pistolet

▪ Effectuer l'entretien du pistolet

* * *

Tout au cours des trois étapes de l'épreuve certificative, l'étudiant devra respecter le critère de performance suivant : « Application rigoureuse des règles de sécurité ».

Un manquement grave aux règles de sécurité pourrait entraîner un échec.

Seuil de réussite et modalités liées au deuxième essai

Le seuil de réussite se situe à D (60 %) pour CHACUNE des trois étapes de l'épreuve certificative. Le standard pour le tir barricadé et réactif est de 48 balles sur 50 (étapes 1 et 2). En cas d'échec, l'étudiant reprend l'étape ou les étapes échouées.

Par ailleurs, l'étudiant bénéficiera de deux essais, sans mention d'échec, pour réussir l'épreuve certificative. Lors du deuxième essai, l'étudiant recevra une formation d'appoint pour l'étape ou les étapes échouées avant de se soumettre à nouveau à l'épreuve certificative.

Par contre, il est important de noter qu'il ne lui sera pas possible d'obtenir un résultat supérieur à celui obtenu lors du premier essai. Ainsi, l'étudiant ne pourra obtenir que la note de passage pour le ou les critères échoués. En outre, selon sa performance, il pourrait arriver que l'étudiant obtienne un résultat inférieur à celui du premier essai.

Au terme du deuxième essai, si l'échec est maintenu à l'une ou à l'autre des étapes reprises, l'étudiant se retrouvera en situation d'échec de la compétence, et donc du cours. Une fois encore, l'étudiant reprendra la ou les étapes de l'épreuve certificative dans laquelle ou lesquelles les seuils de réussite n'ont pas été atteints.

* * *

En vertu du *Règlement sur le régime des études* en vigueur à l'ENPQ, l'étudiant recevra un relevé de notes présentant une cote générale (de A+ à E) pour l'ensemble du cours. La note de passage est établie à D (60 %). L'étudiant pourra être informé du portrait de sa performance telle que traduite dans la grille d'évaluation certificative.

Dans le guide de cotation de la page suivante, la cote générale est accompagnée d'un bref descriptif **du degré de maîtrise de la compétence** atteint par l'étudiant au terme du cours.

GUIDE DE COTATION

%	COTES	NIVEAUX DE MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE	DÉFINITIONS
96,3 - 100	A+	SUPÉRIEUR	L'étudiant dépasse avec distinction et sans ambiguïté le seuil exigé pour les critères associés à la compétence.
92,7 - 96,2	A		
89,1 - 92,6	A-		
85,5 - 89	B+	TRÈS SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon convaincante les critères associés à la compétence.
81,8 - 85,4	B		
78,1 - 81,7	B-		
74,5 - 78	C+	SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon acceptable les critères associés à la compétence. Sa performance à certains critères devra toutefois être améliorée dans une perspective de raffinement de la compétence.
70,9 - 74,4	C		
67,3 - 70,8	C-		
63,6 - 67,2	D+	MINIMAL	L'étudiant atteint de façon minimale les critères associés à la compétence. Cette dernière est toutefois à consolider dans une perspective de raffinement de la compétence.
60 - 63,5	D		
0 - 59,9	E	INSUFFISANT	L'étudiant n'a pas acquis la compétence visée par le cours. Un ou plusieurs critères n'ont pas été atteints. Cette cote entraîne l'échec; une reprise doit être envisagée.

AVIS DE RECOURS (art. 46, 48, 51, 97 et 101)

Révision

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (article 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec

Édifice Lomer-Gouin
575, rue St-Amable, bureau 1-10
Québec (Québec) G1R 2G4
Tél. : (418) 528-7741
Télec. : (418) 529-3102

Montréal

480, boulevard St-Laurent, bureau 501, 5^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y7
Tél. : (514) 873-4196
Télec. : (514) 844-6170

Téléphone sans frais pour les deux bureaux : 1-888-528-7741

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (article 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (article 135).

Appel devant la cour du québec

a) Pouvoir

L'article 147 de la Loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision de la Commission d'accès à l'information en appel devant un juge de la Cour du Québec sur toute question de droit ou de compétence. L'appel ne peut être interjeté qu'avec la permission d'un juge de la Cour du Québec. Le juge accorde la permission s'il est d'avis qu'il s'agit d'une question qui devrait être examinée en appel.

b) Délais et frais

L'article 149 de la Loi prévoit que la requête pour permission d'appeler doit être déposée au greffe de la Cour du Québec, à Montréal ou à Québec, dans les 30 jours qui suivent la date de réception de la décision de la Commission, après avis aux parties et à la Commission. Les frais de cette demande sont à la discrétion du juge.

La décision autorisant l'appel doit mentionner les seules questions de droit ou de compétence qui seront examinées en appel.

c) Procédure

L'appel est formé, selon l'article 150 de la Loi, par dépôt auprès de la Commission d'accès à l'information d'un avis à cet effet signifié aux parties, dans les 10 jours qui suivent la date de la décision qui l'autorise. Le dépôt de cet avis tient lieu de signification à la Commission d'accès à l'information.